



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

NOTICE D'INFORMATION

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Une collecte loyale et transparente	3
3.	Un traitement des données licite et proportionné	3
4.	Un traitement de données exactes et minimisées	3
5.	Une protection des données assurée	4
6.	Des accès aux données encadrés	4
7.	Des droits des personnes respectés	4
8.	Une prise de contact facilitée	5

1. Introduction

Dans le cadre de son activité économique, la Banque Française Mutualiste est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives à ses clients, à ses prospects, à ses salariés et à ses partenaires économiques, tels que ses fournisseurs et prestataires.

Soucieuse de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable basée sur le partage de valeurs sociales responsables et le respect des personnes, la Banque Française Mutualiste a mis en place les moyens techniques et organisationnels nécessaires pour protéger les données à caractère personnel qu'elle traite.

La présente notice a pour objet de présenter les engagements pris par la Banque Française Mutualiste en matière de protection des données à caractère personnel.

2. Une collecte loyale et transparente

Dans un souci de transparence, la Banque Française Mutualiste prend soin d'informer ses clients, prospects, salariés et partenaires économiques de chacun des traitements qui les concernent.

La collecte de données à caractère personnel répond à l'objectif d'une gestion optimale des diverses relations que la Banque Française Mutualiste entretient avec ses clients, prospects, salariés et partenaires économiques.

3. Un traitement des données licite et proportionné

Lorsque la Banque Française Mutualiste est amenée à traiter des données, elle le fait pour des finalités spécifiques : chaque traitement de données mis en œuvre par la Banque Française Mutualiste dispose d'une finalité légitime, déterminée et explicite.

Respectueuse du droit à l'oubli, la Banque Française Mutualiste s'engage à ce que les données ne soient conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées que pendant une durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

4. Un traitement de données exactes et minimisées

Pour chacun des traitements mis en œuvre, la Banque Française Mutualiste s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

La Banque Française Mutualiste veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexacts.

5. Une protection des données assurée

La Banque Française Mutualiste accorde une importance particulière à la sécurité des données à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour que les données soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils qui permettent le traitement des données personnelles, la Banque Française Mutualiste s'assure, le cas échéant auprès des éditeurs de tels outils, qu'ils permettent d'assurer un niveau adapté de protection des données traitées.

La Banque Française Mutualiste met ainsi en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. A ce titre, la Banque Française Mutualiste est en mesure de recourir à des techniques de pseudonymisation ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère possible et / ou nécessaire.

Lorsqu'elle a recours à un prestataire, la Banque Française Mutualiste ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir vérifié le respect de ses principes en matière de sécurité.

De même, la Banque Française Mutualiste effectue des revues de ses propres services ainsi que de ceux de ses prestataires, et ce afin de vérifier l'application des règles en matière de sécurité des données.

6. Des accès aux données encadrés

La Banque Française Mutualiste applique des procédures d'habilitation par profil métier. Elle veille à ce que les données qu'elle traite ne soient transmises qu'aux seules personnes autorisées à y avoir accès.

Lorsque la Banque Française Mutualiste a besoin de transférer des données en dehors de l'Union européenne, elle ne le fait que dans le cadre de dispositions contractuelles spécifiques et conformes aux exigences des autorités de contrôles compétentes.

7. Des droits des personnes respectés

La Banque Française Mutualiste est particulièrement soucieuse du respect des droits des personnes concernées par les traitements de données qu'elle met en œuvre et reconnaît de ce fait l'existence des droits suivants :

- le droit à l'information ;
- le droit d'accès ;
- le droit de rectification ;
- le droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») ;

- le droit à la limitation du traitement ;
- le droit à la portabilité ;
- le droit d'opposition ;
- le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données personnelles après la mort.

8. Une prise de contact facilitée

La Banque Française Mutualiste a nommé un DPO et s'est organisée afin de répondre efficacement aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

Les demandes d'exercice de droits par la personne concernée s'effectuent, sauf précisions contraires, par voie électronique à l'adresse suivante :

contact_informatique_et_libertes@bfm.fr

Les personnes concernées peuvent également exercer leurs droits par courrier postal, en s'adressant à BFM au Service Connaissance Clients à l'adresse suivante 56-60, rue de la Glacière - CS 11408 - 75705 PARIS CEDEX 13.

La personne concernée doit indiquer clairement ses nom et prénom(s), justifier de sa relation avec la Banque Française Mutualiste et indiquer l'adresse à laquelle elle souhaite que la réponse lui soit envoyée.

La Banque Française Mutualiste informe toute personne concernée qui souhaiterait exercer ses droits en cas d'impossibilité de donner suite à sa demande.